



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2020-09-064

L'an deux mille vingt le trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Alain QUINET.

Absents excusés : Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD

Procurations : Stéphane GRAFF donne pouvoir à Solange COOKE et Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ.

Secrétaire de séance : Solange COOKE.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 août 2020

D2020-09-064 - **OBJET :** COMMISSION COMMUNALE DIRECTE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer la nouvelle commission, comme cela se fait en début de chaque mandat. La commission a pour but de classer les constructions de la commune selon différentes catégories, afin d'ajuster les impôts qui y sont liés. Le classement tient compte de l'état des logements et de leurs équipements (nombre de salles d'eau, présence ou non de piscine, etc).

Il est proposé au Conseil Municipal les personnes suivantes

Membres titulaires : Mme EMONET Gaëlle
Mme JOND Thérèse
M DESCHAMPS Patrick
M. FEIGE André (représentant bois)
Mme APERTET Corinne (74 Megève)
Mme GRASSINI Stéphanie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres suppléants : M BASSET Georges

M PELLISSIER Dominique

Mme JOGUET Odette

M FEIGE Benjamin

M ARVIN-BEROD Marc (représentant bois)

Mme ARVIN-BEROD Laurence (74 Sallanches)

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** la liste des noms mentionnés ci-dessus, pour faire partie de la Commission Communale directe des impôts directs.

Amendements : Néant

<u>Adoption :</u>	Conseillers présents	13
	Procurations.....	02
	Votants.....	15
	Pour	15
	Contre	00
	Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 09/09/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.